



Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3, L 143-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir. Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

**OBSERVATION** : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

**OCCHIATANA : 1 ha 11 a 50 ca** : Lieudit Capicciolo : Section A n° 429-431

**Nature** : terre, maquis et verger

**Bâtis** : Une maison d'habitation

Un garage.

**Classification dans un document d'urbanisme** :

Parcelle Section A n° 429, zone N au P.L.U. de la Commune

Parcelle Section A n° 431, zone U au P.L.U. de la Commune

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **25/05/2020**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **10/06/2020** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : [direction@safer-corse.com](mailto:direction@safer-corse.com)

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **25/05/2020, l'heure 00H01** : [www.corse.safer.fr](http://www.corse.safer.fr).

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.